



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.80
12 janvier 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 80e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 8 décembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. PHOFOLO (Lesotho)
(Vice-Président)

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [16] (suite)

- c) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [36]

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Programme de travail provisoire

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [36] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 [48]

- a) Rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies
- b) Projet de décision

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS

c) ELECTION DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (A/47/752)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note (A/47/752), le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il propose que Mme Elizabeth Dowdeswell soit élue Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 1993.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite que Mme Dowdeswell soit élue Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 1993, comme le propose le Secrétaire général?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 16 c) de notre ordre du jour.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRES REALISES DANS LA STRUCTURATION D'UNE REGION DE PAIX, DE LIBERTE, DE DEMOCRATIE ET DE DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/739)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.34)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua qui, au cours de son intervention, présentera le projet de résolution A/47/L.34.

M. MAYORGA CORTES (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) :
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la façon dont vous dirigez nos débats. Cette façon ne fait que confirmer votre compétence, votre expérience ainsi que vos mérites personnels et ceux de votre pays, qualités qui ont conduit à votre élection.

Le Nicaragua est particulièrement heureux de s'exprimer aujourd'hui, par mon intermédiaire, au nom des pays de l'Amérique centrale, sur le point "La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement". C'est la première fois depuis 10 ans que la situation en Amérique centrale n'est pas examinée dans le cadre du point intitulé : "La situation en Amérique centrale : menaces à la paix et à la sécurité internationales et initiatives de paix".

Ce changement apporté à notre façon d'aborder la question de l'Amérique centrale n'est ni fortuit, ni dénué de signification. Il résulte des réalisations que nous, pays d'Amérique centrale, faisons progressivement mais fermement, depuis 1987, année où ont été signés les Accords d'Esquipulas I, au Guatemala. A cette occasion, les présidents des pays d'Amérique centrale se sont engagés à lutter pour la paix et à éradiquer la guerre, à faire prévaloir le dialogue sur la violence et la raison sur les rancœurs, à promouvoir un réel processus démocratique pluraliste et associatif au service de la justice et du respect des droits de l'homme. Ils ont agi ainsi car ils sont convaincus que le règlement pacifique des conflits, le respect des droits de l'homme et la promotion de la liberté et de la démocratie sont des composantes fondamentales des structures de paix.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Pour entreprendre cette mission délicate et réaliser ces objectifs, les Présidents des pays d'Amérique centrale ont demandé l'assistance de la communauté internationale. Ils ont ainsi fait appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour qu'ils apportent l'appui le plus large possible aux efforts destinés à instaurer la paix.

La réponse ne s'est pas fait attendre. La participation active de notre organisation s'est concrétisée dès le mois de novembre 1989, lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 644 (1989) créant le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Cette opération, dont le mandat original était de vérifier le respect de l'engagement concernant la cessation de l'assistance aux forces irrégulières et l'interdiction d'utiliser nos territoires pour mener des actes d'agression contre d'autres Etats, a représenté un cas unique dans la tâche de maintien de la paix et a été la première des opérations de ce genre réalisées par l'Organisation dans la région de l'Amérique centrale. Le mandat du Groupe d'observateurs a, par la suite, été élargi afin de lui permettre de recevoir et de détruire le matériel et l'équipement militaire de la résistance nicaraguayenne et de contrôler le cessez-le-feu et la séparation des forces selon l'accord réalisé par les parties au conflit.

La tâche délicate entreprise par l'Organisation des Nations Unies en Amérique centrale illustre bien la diversité des formes que peut revêtir la coopération entre les organes compétents des Nations Unies lorsqu'ils sont chargés de missions inédites dont l'objectif est de sauvegarder la paix. Tel a été le cas lorsqu'en mai 1989, à la demande du Gouvernement du Nicaragua, la Mission d'observation des Nations Unies chargée de vérifier le processus électoral a été créée. Elle a joué un rôle de premier plan dans le déroulement pacifique des élections dans notre pays. Pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies contrôlait un processus électoral dans un Etat souverain.

Convaincu que l'accord pacifique en El Salvador contribuerait au processus de paix en Amérique centrale, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 693 (1991) le 20 mai 1991, par laquelle il a créé la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL). Il s'agissait de

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

la première mission de maintien de la paix qui englobait le contrôle des questions relatives aux droits de l'homme. La création de l'ONUSAL a permis, pour une grande part, de mettre fin au conflit, car son mandat comprenait, entre autres, la vérification de l'Accord de paix signé à Mexico, en janvier 1992, entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundi Martí para la Liberación Nacional (FMLN).

Nous avons également apprécié l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 784 (1992), du 30 octobre 1992, portant prorogation du mandat de l'ONUSAL, et la résolution 791 (1992), du 30 novembre 1992, portant prorogation du mandat de l'ONUSAL jusqu'au 31 mai 1993. Enfin, nous remercions le Secrétaire général de son rapport du 23 novembre 1992 relatif à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador.

La meilleure façon de souligner l'importance de ce qui s'est passé à Chapultepec et, auparavant, à New York, est de reprendre ici les paroles prononcées par le Président d'El Salvador, M. Alfredo Cristiani Burkard, le 23 septembre 1992, devant l'Assemblée générale. Il a notamment déclaré que "... la paix salvadorienne n'est pas le simple rétablissement des conditions de normalité telles qu'elles existaient avant le conflit, mais plutôt une paix d'un nouveau genre, sans précédent dans notre pays car, plus encore qu'une manière civilisée de mettre fin définitivement à l'affrontement armé, cette paix est un ensemble complexe d'engagements visant à consolider la démocratie salvadorienne, à offrir de nouvelles possibilités à la participation pluraliste et à créer des conditions sociopolitiques pour une stabilité fondée sur l'application de la légalité démocratique de la part de tous les secteurs et de tous les groupes de la société."

Il a ajouté :

"... L'accord de paix est solide et convaincant pour le peuple salvadorien et pour le monde parce qu'il renforce et développe la démocratie".

(A/47/PV.8, p. 12 et 13)

Nous espérons que ces accords connaîtront le succès, et nous sommes heureux que, récemment, des progrès aient été réalisés sur des questions importantes qui n'ont pas encore trouvé de solution. Il est permis de penser que le 15 décembre marquera la fin de la guerre, événement de toute première

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

importance dans le processus progressif mais ferme d'instauration de la paix et de réconciliation en El Salvador et dans toute la famille des pays d'Amérique centrale.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais souligner que le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, conçu en tant que mécanisme d'appui aux accords de paix sous-régionaux, a mobilisé d'importantes ressources pour cette sous-région dans le cadre de ses programmes d'urgence, d'action immédiate et de relance économique ainsi que de développement social.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Dans le cadre de ce plan spécial, une attention particulière a été accordée au renforcement de la capacité institutionnelle des mécanismes et des institutions de l'intégration centraméricaine.

L'Amérique centrale tient à affirmer que la mission de bons offices du Secrétaire général, ainsi que l'exécution du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale représentent une contribution importante de l'Organisation et de la communauté internationale à la sauvegarde de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement de notre région. En Amérique centrale, l'Organisation des Nations Unies a fait la preuve de ses capacités et de son imagination et donné l'image d'une organisation revitalisée et renouvelée.

La création de régimes démocratiques dans nos pays ne constitue pas en soi la garantie d'une solution aux principaux problèmes politiques, sociaux et économiques auxquels nous nous heurtons. Nous savons que, pour que nos démocraties croissent et fructifient, ce sont les Centraméricains eux-mêmes qui doivent faire les plus grands efforts. Néanmoins, en tant que démocraties pour la plupart naissantes, nos pays ont également besoin de la compréhension et de l'appui soutenu de la communauté internationale, étant donné que l'édification et la consolidation de la démocratie dans les circonstances internationales actuelles sont extrêmement coûteuses pour nos pays aux plans politique et social.

A cet égard, il convient de se rappeler les observations opportunes faites par la Présidente du Nicaragua, S. E. Violeta Barrios de Chamorro, lors de son discours à l'Assemblée générale le 21 septembre dernier :

"Nous sommes préoccupés au Nicaragua de la fragilité de la démocratie dans les pays en développement..."

Nous avons l'impression que la communauté internationale n'a pas encore pris pleinement conscience de ce qui est en jeu dans certains de ces pays. La liberté y est encore extrêmement fragile et la démocratie économique et sociale n'est qu'une aspiration lointaine...

... les nouvelles démocraties manquent d'institutions et de traditions démocratiques; les agents économiques qui favorisent le changement sont rares; la violence n'a pas encore totalement disparu et l'intolérance et la haine subsistent. Dans les démocraties naissantes,

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

les nouveaux systèmes politiques doivent être renforcés dans un contexte marqué par des niveaux élevés d'extrême pauvreté, l'héritage d'une lourde dette extérieure, l'impact de durs ajustements économiques dont les avantages ne se feront sentir qu'à moyen ou à long terme. Il s'agit là de graves contraintes qui entravent les efforts faits pour relancer l'économie et la croissance; les efforts déployés doivent être encore plus grands que ceux normalement nécessaires aux pays en développement."

(A/47/PV.4, p. 53/55)

A l'heure actuelle, des problèmes urgents retiennent l'attention du monde. Il s'agit de menaces graves à la paix et à la sécurité internationales qui, à cause de leurs implications, nécessitent une attention immédiate et efficace. Nos pays sont principalement préoccupés par la prolifération inhabituelle de micronationalismes et de microrégionalismes marqués, joints à la rigueur et à l'intolérance avec lesquels se manifestent certains conflits ethniques, raciaux et religieux. C'est pour cette raison que nous avons appuyé au moment opportun les décisions adoptées par l'Organisation pour combattre les manifestations les plus récentes de ces odieux comportements. Néanmoins, nous pensons qu'il importe particulièrement aussi que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne se dérobent pas à l'engagement qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Amérique centrale, tel qu'il ressort des différentes résolutions adoptées au sein de l'Organisation.

A cet égard, nous devons reconnaître avec franchise et sans amertume, mais avec une grande préoccupation, que la coopération extérieure a été plus opportune et plus généreuse lorsque nous vivions les conflits intenses caractéristiques de la guerre froide que durant la période actuelle d'affermissement et de consolidation de la paix et de la démocratie, de revendication des droits de l'homme et de promotion du développement qui a succédé à la fin de la bipolarité. Pour cette raison, nous remercions particulièrement tous les Etats Membres, développés ou en développement, qui ont compris le problème centraméricain et qui, malgré leurs propres restrictions ou limitations, continuent d'appuyer la consolidation de la paix et de la démocratie dans chacun de nos pays, avec un respect absolu de nos réalités, sans rechercher de concessions nuisibles à notre dignité et à notre souveraineté.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Il convient de rappeler ici ce que le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, S. E. Bern Niehaus Quesada, a déclaré à l'Assemblée générale, le 28 septembre dernier :

"... l'expérience vécue en Amérique centrale démontre aussi à la communauté internationale qu'il est très difficile de consolider les progrès enregistrés en matière de paix et de démocratie s'il se maintient un contexte de sous-développement et de pauvreté. L'Amérique centrale démocratique et pacifique contemporaine a constaté à quel point s'atténue l'intérêt du monde à son égard et se réduit la coopération qu'obtenait l'Amérique centrale en crise. L'effort des peuples centraméricains pour réorienter leur avenir s'est heurté à l'indifférence croissante des pays développés. La coopération financière diminue. Le café et la banane, qui constituent nos principales exportations, se heurtent à toujours plus de barrières. On nous demande de diversifier notre production, mais sans nous ouvrir de nouveaux créneaux du marché international. On exhorte l'Amérique centrale à avancer sur la voie de la démocratie, mais sans lui donner les moyens qui facilitent son cheminement vers le développement. La démocratie politique n'est malheureusement pas en elle-même une panacée pour régler les problèmes sociaux de nos pays."

(A/47/PV.15, p. 112)

Les conceptions qui prévalent dans tous nos pays d'une vision toujours plus moderne et plus actuelle du monde et de nos propres réalités internes, allant de pair avec des mesures concrètes destinées à faciliter et à permettre la transition à laquelle nous assistons du conflit à la coopération et de la violence à la réconciliation et la démocratie, se reflètent dans la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, S. E. Gustavo Menéndez Park, devant l'Assemblée générale, dans laquelle il a dit notamment que :

"Toutefois, la région a su reprendre en main son destin historique.

Grâce à des moyens que nous avons nous-mêmes conçus, souvent confrontés au mépris et au scepticisme de ceux qui nous croyaient incapables de résoudre nos problèmes sans aide extérieure, nous sommes parvenus à surmonter la spirale de la violence et à amorcer simultanément des

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

processus de démocratisation et de pacification qui ont déjà porté leurs fruits, transformant nos pays et promettant à nos peuples un avenir meilleur.

"En tant qu'habitants de l'Amérique centrale, les Guatémaltèques sont conscients que notre avenir sera ce que nous en ferons. Le processus de démocratisation engagé il y a quelques années n'est que le début d'un processus beaucoup plus large, qui vise à transformer nos structures sociales, économiques et culturelles et à assurer le bien-être de tous les Guatémaltèques." (A/47/PV.17, p. 102)

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Parmi les tentatives des pays de notre région faire de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement figurent les efforts importants déployés l'année dernière dans le cadre des travaux de la Commission de sécurité créée en vertu de l'Accord d'Esquipulas II. Le 14 août de cette année, lors de la réunion de cette commission qui s'est tenue à Managua, au Nicaragua, un mécanisme préliminaire d'aide, de coopération et de coordination a été élaboré en vue d'éliminer le trafic illégal d'armes en Amérique centrale. Cela a été fait conformément au mandat qui figure dans le programme de Managua, approuvé lors de la dernière réunion des Présidents de l'Amérique centrale, qui s'est tenue dans notre pays au mois de juin dernier. Il a aussi été décidé de mettre en marche le mécanisme, au niveau sous-régional, dès le 1er septembre 1992, et la Commission de sécurité de la région a été priée de poursuivre ses travaux conformément à ce qui est prévu au programme de Managua.

Par ailleurs, la Commission exécutive des Accords d'Esquipulas, composée des ministres des relations extérieures, a, au mois d'août 1992, souligné l'importance des travaux préparatoires en vue de l'adoption d'un accord d'aide juridique mutuelle concernant un mécanisme pour l'élimination du trafic illégal d'armes, et a exprimé son plein appui aux initiatives relatives au déminage dans les pays intéressés de la région. On a estimé qu'il y avait environ 130 000 mines au Nicaragua, surtout dans les régions frontalières, et notre pays a demandé une aide internationale pour le déminage dans le cadre de l'Association pour la démocratie et le développement, mécanisme de coopération avec la région centraméricaine que nous considérons essentielle pour l'affermissement de la démocratie et la promotion du développement dans notre sous-région.

Nous voulons aussi souligner la tenue, le 18 novembre 1992, à Managua, de la dix-septième réunion de la Commission exécutive des Accords d'Esquipulas, à laquelle ont participé les ministres des relations extérieures de nos pays et où l'on a discuté des aspects politiques les plus pertinents devant être examinés lors de la prochaine réunion des Présidents, qui se tiendra au Panama.

Les conditions défavorables que connaissent nos pays nous ont incités à accroître la coordination dans nos politiques et pratiques de développement. Le cadre général de cet effort a été l'adoption graduelle d'une vision commune

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

de l'avenir de la sous-région, fondée à la fois sur les principes de la démocratie participative et le respect des droits de l'homme et sur la nécessité de promouvoir la croissance économique et d'investir davantage dans le développement humain et les secteurs sociaux. Ces deux derniers sujets ont fait l'objet de décisions importantes de la part des Présidents des pays d'Amérique centrale lors de la réunion de Tegucigalpa, au Honduras, en décembre de l'an dernier, à laquelle a été adopté un programme sous-régional établissant des tâches et des objectifs concrets pour l'an 2000.

L'engagement de nos pays à l'égard du processus d'intégration sous-régionale et des aspects fondamentaux du développement humain et social sont résumés dans la déclaration faite par le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Mario Carías Zapata, à la présente session de l'Assemblée :

"Avec l'instauration de la paix en El Salvador, l'Amérique centrale reprend, sous le signe de la démocratie, le chemin de l'intégration et du développement. Nos pays sont conscients des innombrables défis que constituent l'insuffisance de leurs appareils de production, la pauvreté et les inégalités actuelles. Mais ils savent aussi que, en faisant preuve de dévouement, de vision et surtout d'unité, ils pourront les relever. C'est la raison de l'entrée en vigueur du Protocole de Tegucigalpa, du 13 décembre 1991, qui met en place un système d'intégration de l'Amérique centrale qui, à partir des réunions au sommet des Présidents de l'isthme centraméricain, donnera force et élan au large mouvement d'intégration." (A/47/PV.26, p. 63 et 64/65)

Le Ministre hondurien a ajouté :

"Si nous aspirons à juste titre au développement économique et à une expansion croissante du commerce des biens et des services en provenance de tous les continents, nous ne devons pas moins avoir la volonté de rechercher, puis de rendre possible une amélioration réelle de la qualité de la vie des habitants de nos pays." (Ibid., p. 66)

La réunion des Présidents centraméricains, qui s'est tenue à Managua, au Nicaragua, en juin de cette année, est un jalon important dans la voie qui a permis d'évaluer et de renouveler les engagements, les réalisations et les espoirs des 11 réunions au sommet qui se sont déroulées dans le cadre général

M. Mayorqa Cortés (Nicaragua)

du processus d'Esquipulas. Il est dit dans la Déclaration de Managua que ce processus

"représente une expression de souveraineté et d'autodétermination régionale d'une grande valeur historique, qui a permis aux Centraméricains eux-mêmes de définir leurs principes et leurs objectifs, et de prendre des décisions capitales pour leur avenir, ce qui représente une réaffirmation de l'identité et de l'autonomie des peuples de la région, condition nécessaire pour leur développement intégré."

On a aussi reconnu que la valeur fondamentale de ce processus unique, harmonieux et indivisible est de prendre conscience que l'avenir de l'Amérique centrale repose sur sa capacité de faire face conjointement aux défis que représentent la paix, la liberté, la démocratie et le développement.

D'autres aspects de grande importance de la Déclaration portent sur des sujets tels l'engagement fondamental de préserver la démocratie, le respect sans réserve de tous les droits de l'homme, la nécessité d'une coopération internationale soutenue pour la consolidation de la paix et l'affermissement de la démocratie, la condamnation énergique du trafic illicite d'armes dans la sous-région, l'importance d'un nouveau modèle de sécurité régionale, le maintien du principe du règlement pacifique des différends en tant que norme fondamentale de coexistence entre les Etats de la sous-région, l'importance de l'accès de nos produits de base, à des conditions justes, aux marchés internationaux et la priorité à accorder à la réinsertion dans la vie productive des démobilisés et des populations déracinées par les conflits.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/47/739), qui donne une description des événements qui se sont produits en El Salvador et au Guatemala et fait référence au travail de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL). Cependant, nous voudrions souligner que le point 36 de l'ordre du jour exigeait un rappel des parties A et B de la résolution 46/109 de l'Assemblée, c'est-à-dire d'une part, en donnant une idée d'ensemble de la situation en Amérique centrale du point de vue de la procédure à suivre pour réaliser une paix ferme et durable et d'autre part, en traitant, même sommairement, des progrès en vue de la création d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Nous regrettons la portée limitée du rapport. Nous aurions aimé non seulement que l'on y examine les conflits qui se poursuivent encore au Guatemala et en El Salvador, mais qu'on y mentionne aussi les résultats des réunions présidentielles de décembre 1991, à Tegucigalpa, et de juin 1992, à Managua, ainsi que les principaux aspects du processus d'intégration sous-régionale et autres événements particulièrement importants qui sont survenus en Amérique centrale cette année, notamment la fin du différend qui existait entre El Salvador et le Honduras lorsque ces deux pays ont accepté, en septembre, le jugement de la Cour internationale de Justice, et le retrait par le Nicaragua de la réclamation contre le Honduras, qu'il avait introduite à la fin des années 80. Nous serions donc reconnaissants au Secrétariat de bien vouloir préparer une version révisée du document A/47/739. Nous espérons également que, dans les rapports à venir, il sera tenu compte de toutes les questions sous-régionales dont il est fait état dans la résolution 46/109.

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Si nous faisons le bilan des événements survenus en Amérique centrale en 1992, il ne fait aucun doute que nous avons des raisons objectives de conclure que le résultat est positif et encourageant au plan politique, mais nous devons aussi nous empresser d'ajouter que nous avons à peine commencé d'emprunter la voie de l'édification et de la consolidation de la paix et que nous devons éviter tout recul dans les processus de pacification, de réconciliation et de démocratisation que nous avons amorcés et nous attaquer aux causes fondamentales de la pauvreté et du sous-développement. La diplomatie préventive a un rôle crucial à jouer en Amérique centrale.

La treizième Réunion des Présidents centraméricains aura lieu cette semaine au Panama. Au début du mois s'est tenue dans ce pays une réunion préparatoire des ministères économiques de la sous-région. A cette occasion, le Ministre des relations extérieures du Panama, M. Julio Linares, a évoqué ce qu'avait exprimé auparavant le Président de la République du Panama, M. Guillermo Endara, lorsqu'il a affirmé que son pays s'intégrera au reste de l'Amérique centrale de manière graduelle et complémentaire. M. Linares a ajouté :

"Notre intégration répond à une réalité géographique, aux affinités que nous avons en tant que peuples et nations, et à des motifs liés à nos besoins et à nos capacités."

Il a insisté sur l'importance d'une vision intégrationniste qui dépasse les dimensions strictement économiques.

La prochaine Réunion des Présidents centraméricains axera ses délibérations sur les principales orientations de la politique agricole sous-régionale et sur l'examen de questions institutionnelles clefs du Système d'intégration centraméricain (SICA).

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de résolution A/47/L.34. Ce projet vise à appuyer les mesures individuelles et collectives de nos pays en faveur de la réconciliation et d'une paix ferme et durable, ainsi qu'à donner une impulsion à l'Amérique centrale en tant que région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, conformément aux dispositions de la résolution 46/109 de l'Assemblée générale.

On y récapitule les principaux progrès réalisés et les questions non encore résolues et souligne l'importance de l'appui de la communauté internationale aux efforts déployés par nos pays, notamment celui du

M. Mayorga Cortés (Nicaragua)

Secrétaire général et de ses représentants, du système des Nations Unies dans son ensemble et du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, et l'importance du dialogue politique et de la coopération économique avec la Communauté européenne, le Groupe des Trois (Colombie, Mexique et Venezuela) et l'Association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale. On y demande de poursuivre l'examen de cette question à la session suivante de l'Assemblée générale et le Secrétaire général est prié de présenter un rapport sur l'application de la résolution. Nous demandons que le projet de résolution A/47/L.34 soit adopté par consensus lors de son examen par l'Assemblée générale.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Alors qu'approche la date de suspension de la session de l'Assemblée générale pour les fêtes de fin d'année - le vendredi 18 décembre -, je tiens à engager les représentants qui veulent faire examiner des projets de résolution avant la suspension de soumettre ces projets dès que possible et au plus tard le 16 décembre.

Il y a encore plusieurs points de l'ordre du jour au titre desquels des projets de résolution doivent être examinés. J'aimerais donc proposer le programme de travail provisoire suivant.

Le mercredi 9 décembre, l'après-midi, l'Assemblée examinera le rapport de la Deuxième Commission au titre du point 87 de l'ordre du jour, intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe". Tout de suite après, l'Assemblée examinera tous les rapports de la Première Commission.

Le vendredi 11 décembre, le matin, l'Assemblée examinera le point 40, intitulé "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres", et le point 30 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Palestine".

Le vendredi 11 décembre, l'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Commission politique spéciale.

Le lundi 14 octobre, l'Assemblée examinera le point 33, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et le point 34 de l'ordre du jour, intitulé "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe". Le même jour, l'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Troisième Commission.

Le Président

J'espère que les 15 et 16 décembre, l'Assemblée examinera les points de l'ordre du jour pour lesquels des projets de résolution sont en suspens.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRES REALISES DANS LA STRUCTURATION D'UNE REGION DE PAIX, DE LIBERTE, DE DEMOCRATIE ET DE DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/739)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.34)

M. PRESSLER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Nous nous réjouissons d'être au nombre des auteurs du projet de résolution soumis à l'Assemblée, qui reconnaît les progrès accomplis pour la paix, la démocratie et le développement économique en Amérique centrale.

Nous félicitons le Secrétaire général du rôle de premier plan qu'il a assumé dans la promotion du processus de paix régional, notamment de son appui à la mise en oeuvre des accords de paix en El Salvador. Nous saluons également la participation et le soutien constructifs des Gouvernements de la Colombie, du Mexique, de l'Espagne et du Venezuela.

Nous approchons maintenant du terme de la phase de cessez-le-feu du processus, qui marque la fin officielle de l'affrontement armé. Les parties sont sur le point de mettre en oeuvre les principaux aspects des accords de paix liés à la sécurité, et la démobilisation complète du Front Farabundo Martí de Liberación Nacional (FLMN) est prévue pour le 15 décembre. Nous avons pleinement confiance que toutes les mesures préliminaires que doivent entreprendre le Gouvernement et l'armée, d'une part, et le FMLN, d'autre part, ainsi que les actions qui en découlent, seront prises dans les délais prévus.

Avec l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le processus de paix entre dans une nouvelle phase plus prometteuse. Tout de suite après la démobilisation, le FLMN fera son entrée sur la scène démocratique en tant que parti politique officiellement reconnu par les autorités salvadoriennes légales. Les réformes visant à renforcer et élargir la démocratie - des réformes judiciaire et électorale à la constitution de la nouvelle force de police civile nationale - pourront retenir toute l'attention des parties, des gouvernements intéressés et de la communauté internationale des donateurs en général. Nous exprimons notre appui à cet effort de réforme.

M. Pressler (Etats-Unis)

L'économie et la société d'El Salvador connaissent une transition difficile pour passer du conflit à la reconstruction. El Salvador fait face à des besoins urgents à court et à long terme. Les engagements pris lors de la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale tenue en mars dernier ont beaucoup contribué à la satisfaction des exigences à long terme. Mais les tâches à court terme prévues par les accords de paix - mise en oeuvre d'un vaste programme de réforme agraire, mise sur pied d'une nouvelle police civile nationale et entrée en vigueur des réformes judiciaire et électorale - créent des besoins financiers aigus à court terme. Nous demandons aux gouvernements qui souhaitent appuyer le programme de reconstruction d'examiner la possibilité de fournir, chaque fois que c'est possible, une aide financière rapidement utilisable.

M. Pressler (Etats-Unis)

L'Assemblée sait peut-être que mon gouvernement a dégagé la semaine dernière 54 millions de dollars d'assistance qui avaient été retenus par le Gouvernement du Nicaragua depuis plusieurs mois. Nous avons pris des mesures d'urgence pour obtenir que le transfert de la partie en liquidités de cette assistance - soit 40 millions de dollars - soit effectué rapidement. Nous appuyons pleinement les objectifs de l'administration Chamorro et nous avons agi pour aider à restaurer la confiance dans la conviction que ces objectifs seront réalisés. En même temps, nous pensons que pour encourager les investissements, promouvoir la croissance et aider à consolider les institutions démocratiques, le Nicaragua lui-même doit faire davantage pour instaurer la primauté du droit et le contrôle civil sur les autorités militaires et de police et pour protéger les droits de l'homme et les droits de propriété.

Les Etats-Unis appuient le processus de réconciliation nationale en cours au Guatemala et prient instamment les parties concernées de redoubler leurs efforts pour aboutir à un règlement pacifique. Nous partageons les espoirs du Secrétaire général d'arriver à un règlement politique de ce conflit civil de longue date et nous appuyons ses efforts dans ce sens. Nous applaudissons à la bonne volonté des deux parties à envisager un engagement des Nations Unies pour effectuer le contrôle et la vérification d'un accord éventuel. Nous prions les parties de faire de leur mieux pour conclure rapidement un accord des droits de l'homme.

L'Amérique centrale étant si près de mettre fin à tous les conflits internes dans la région, il s'agit maintenant de progresser plus vite et plus à fond dans d'autres domaines : la réduction du volume des budgets et des forces militaires, l'intégration régionale sur la base de régimes commerciaux libres et ouverts et de réformes structurelles qui libéreront les ressources nationales au bénéfice d'investissements productifs. Ces objectifs ainsi que d'autres sont traités dans le processus d'Esquipulas par les Présidents d'Amérique centrale. Nous leur souhaitons plein succès à la réunion qui doit commencer le 11 décembre au Panama.

Nombre de ces objectifs retiennent également l'attention du Partenariat pour le développement et la démocratie (PDD), qui réunit les Gouvernements d'Amérique centrale et de trois de leurs voisins latino-américains, les

M. Pressler (Etats-Unis)

nations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et diverses organisations internationales en une instance unique dont le but consiste à appuyer le processus de démocratisation et de développement dans la région. Le PDD, dont la dernière réunion, les 15 et 16 octobre derniers à San Salvador, a été couronnée de succès, se réunira à Tokyo en mars prochain. Nous sommes heureux des progrès réalisés jusqu'à présent dans cette instance et nous invitons la communauté internationale à y accorder son appui et son attention.

Les nations de l'Amérique centrale s'approchent rapidement du jour où toute la région connaîtra la paix, grâce en grande partie à l'engagement et au dévouement des Nations Unies et des parties en cause. La tâche a été longue et ardue, mais le résultat final témoigne du rôle important des Nations Unies et est un hommage rendu aux hommes et aux femmes qui n'ont jamais perdu de vue leur objectif : la paix.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Cinq ans après les Accords d'Esquipulas, le processus de paix d'Amérique centrale semble avoir fait des progrès remarquables. Ce processus, qui a reçu le plein appui de la Communauté européenne et de ses Etats membres et a été suivi de près par l'Assemblée générale depuis plusieurs d'années, a rendu possibles des progrès substantiels au cours de l'année écoulée vers l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Avec la fin officielle du conflit armé en El Salvador en vue, nous espérons ainsi très bientôt voir la solution pacifique du dernier conflit armé de la région. Tous les pays, dans une région qui a connu tant de conflits pendant de si nombreuses années, peuvent maintenant oeuvrer ensemble à l'instauration d'un nouvel ordre stable dont la réconciliation et la reconstruction sont les éléments clefs.

Au centre de cette transformation, se trouve la volonté des peuples et des gouvernements de la région de se débarrasser du conflit et de la destruction. Mais la diplomatie patiente des Nations Unies a cependant joué un rôle crucial. Le succès des opérations des Nations Unies peut être mesuré par la rapidité avec laquelle elles se sont déroulées. Le retrait du Groupe

M. Richardson (Royaume-Uni)

d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) en janvier de cette année a symbolisé la réalisation réussie de la partie principale de son mandat, qui était d'empêcher les mouvements d'armes transfrontières. Depuis les Secrétaires généraux, tant du passé que du moment, jusqu'aux membres les plus humbles de ces opérations des Nations Unies qui ont participé à ce processus de paix, tous méritent notre gratitude pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de créer un nouveau climat de confiance et de coopération.

La Communauté européenne et ses Etats membres, tout en se félicitant sincèrement des efforts faits par toutes les parties au processus de négociation, les prient cependant instamment de continuer de faire montre de souplesse et d'ouverture d'esprit afin de trouver des solutions durables aux problèmes qui se posent. La Communauté européenne et ses Etats membres estiment que les résultats déjà obtenus montrent que les solutions aux conflits régionaux doivent venir de l'Amérique centrale elle-même. L'Accord de Chapultepec, signé par le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), le 16 janvier de cette année, a marqué un tournant tant pour El Salvador que pour la région. La Communauté européenne et ses Etats membres ont accueilli avec une vive satisfaction cet accord et le cessez-le-feu qui s'en est suivi, comme l'aboutissement réussi de longues et patientes négociations et de mesures de confiance. L'ancien Secrétaire général et ses quatre amis - la Colombie, le Mexique, l'Espagne et le Venezuela -, son représentant spécial et les Etats-Unis ont tous joué un rôle crucial dans ce processus. La mise en oeuvre de l'Accord ne s'est pas faite sans difficulté. Douze années de conflit et de méfiance ne peuvent s'oublier du jour au lendemain. Cependant, la Communauté européenne et ses Etats membres se trouvent encouragés par le maintien du cessez-le-feu, ainsi que par les progrès qui ont été réalisés et par la souplesse dont ont fait preuve les deux parties. Ils prient instamment les deux parties d'honorer leur récent accord et de respecter la date maintenant fixée du 15 décembre comme date définitive de la fin officielle du conflit armé.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont donné leur appui à la mise en oeuvre du processus de paix et au plan de redressement en El Salvador, par la prise de diverses mesures pratiques, notamment par un appui financier

M. Richardson (Royaume-Uni)

à la banque foncière créée pour procéder à la redistribution des terres aux ex-combattants des deux parties. A cet égard, les pays membres de la Communauté européenne sont convaincus que les propositions récentes du Secrétaire général, qui ont été acceptées par les parties, permettront de surmonter les difficultés.

La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) joue un rôle clef dans le soutien au processus de paix en El Salvador. La mission de vérification du respect des droits de l'homme, établie avant que le cessez-le-feu n'intervienne, a contribué à créer un climat dans lequel les dernières étapes des négociations ont pu se dérouler plus aisément et s'est assurée depuis que les allégations de non-respect des droits de l'homme soient examinées de façon impartiale et dénuée de passion. La Communauté européenne et ses Etats membres ont continué de surveiller le respect des droits de l'homme en El Salvador et ont fait part de leur inquiétude aux deux parties devant la persistance des cas de violations. Ils sont convaincus cependant qu'une mise en oeuvre intégrale de l'accord de paix créera les conditions nécessaires à la pleine observance des droits de l'homme dans le pays.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont appuyé la prolongation du mandat de l'ONUSAL, après l'accord de paix, en vue de fournir un appui politique et militaire pour assurer son application. Ils espèrent de nouveaux progrès sur la voie de l'établissement de conditions de retour à la normalité en El Salvador. De telles conditions permettraient de réexaminer la durée du mandat de l'ONUSAL, qui pourrait être raccourcie.

La Communauté européenne et ses Etats membres espèrent également une issue heureuse des négociations entre le Gouvernement du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale du Guatemala (URNG), concernant notamment la protection des droits de l'homme. Ils réaffirment leur soutien aux accords de Mexico du 26 avril 1991 et de Queretaro du 25 juillet 1991 et reconnaissent l'importance de la contribution de la Commission de réconciliation nationale du Guatemala, conduite par le Conciliateur, qui a facilité ces négociations. Ils renouvellent leur appel aux deux parties pour qu'elles intensifient leurs efforts en vue d'aboutir à une paix durable.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Ils encouragent aussi le Gouvernement guatémaltèque à continuer d'accorder une haute priorité à l'application de mesures et de politiques destinées à renforcer les institutions démocratiques et d'assurer le plein respect des droits de l'homme, auquel la Communauté européenne et ses Etats membres continuent d'accorder une attention particulière. Ils félicitent Rigoberta Menchu d'avoir obtenu le prix Nobel de la paix et espèrent que ce prix permettra de redoubler d'efforts afin de réconcilier tous les secteurs du Guatemala.

La Communauté européenne et ses Etats membres espèrent qu'existeront bientôt les conditions favorables au retour des réfugiés guatémaltèques en toute sécurité. Ils se félicitent de l'accord conclu le 8 octobre entre le Gouvernement guatémaltèque et les commissions permanentes des réfugiés guatémaltèques à Mexico, qui assure sous la surveillance de l'ONU le retour volontaire des réfugiés dans des conditions de sécurité.

En ce qui concerne le Nicaragua, la Communauté européenne et ses Etats membres invitent toutes les forces politiques et sociales à rester fidèles à l'esprit de réconciliation nationale manifesté dans les Accords de réconciliation d'octobre 1990, en favorisant la démocratie et la restauration d'une économie viable. Ils réaffirment qu'ils sont prêts à appuyer le développement économique et social au Nicaragua.

Alors que les conflits internes sont en cours de règlement, la Communauté européenne et ses Etats membres sont encouragés par les progrès accomplis vers le règlement de différends plus anciens qui existent entre les pays de la région. Il y a un an, ils saluaient déjà la reconnaissance de l'Etat de Belize par le Gouvernement guatémaltèque : ils espéraient qu'une solution définitive serait trouvée aux questions territoriales encore en suspens. Plus récemment, nous avons accueilli avec satisfaction le règlement du conflit frontalier entre El Salvador et le Honduras, à la suite de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 11 septembre. La bonne volonté que les deux Gouvernements ont manifestée en acceptant la décision de la Cour augure bien du développement de l'intégration régionale.

Les violations des droits de l'homme sont depuis longtemps un problème en Amérique centrale. A la huitième Conférence des Ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et d'Amérique centrale, qui s'est tenue

M. Richardson (Royaume-Uni)

à Lisbonne en février, il a été convenu de créer une série de programmes visant à transformer les mentalités dans ce domaine. On a mis l'accent sur l'instauration d'un nouveau climat de compréhension et de tolérance pour mettre fin à ces violations.

La Communauté européenne et ses Etats membres sont très encouragés par le retour dans leurs foyers de nombreux réfugiés et personnes déplacées à la suite du règlement des conflits dans la région. Ils reconnaissent qu'un effort soutenu est nécessaire pour réintégrer ces personnes dans leurs communautés. La Communauté européenne a financé, principalement dans le cadre de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA), plus de la moitié du Plan d'action concertée pour les réfugiés, les personnes rentrant au pays et les personnes déplacées d'Amérique centrale. Ils appuient également l'Amérique centrale dans la mise en oeuvre du plan sanitaire prioritaire pour la région.

Les politiques d'ajustement et de stabilisation économiques qu'exige le relèvement de la région ont sur le plan social des effets secondaires inévitables. La Communauté européenne et ses Etats membres ont l'intention de continuer à utiliser les moyens à leur disposition pour mettre en oeuvre des programmes visant à atténuer ces effets secondaires. Ils constatent, à cet égard, que le niveau de l'assistance qu'ils ont fournie à la région a considérablement augmenté ces dernières années. A l'heure actuelle, la Communauté européenne est le principal fournisseur d'aide dans ce domaine.*

La Communauté européenne et ses Etats membres savent, de par leur propre expérience, combien il est important d'oeuvrer ensemble dans un contexte régional. Ils ont donc salué les démarches accomplies vers l'intégration en Amérique centrale, en particulier la création du Parlement centraméricain, en octobre 1991, ainsi que les Accords de Tegucigalpa de décembre 1991, qui mettent en place le Système d'intégration centraméricaine. Ils notent avec intérêt l'accord-cadre conclu entre les pays d'Amérique centrale et le Mexique en août 1992 pour créer une zone de libre-échange qui devrait donner à l'Amérique centrale accès à l'Accord de libre-échange nord-américain.

* M. Phoofolo (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

M. Richardson (Royaume-Uni)

La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent également de la mise en oeuvre d'une série de projets de coopération et d'intégration régionales, qui bénéficient de leur aide financière et technique.

La Communauté européenne et ses Etats membres réaffirment qu'ils sont prêts à coopérer avec les pays d'Amérique centrale pour protéger l'environnement et pour rétablir et maintenir l'équilibre écologique naturel.

La Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leurs préoccupations face au problème international de la drogue et réaffirment leur volonté de coopérer avec les pays d'Amérique centrale pour vaincre ce fléau.

Grâce à un dialogue politique et économique maintenu essentiellement depuis 1984 par le processus de San José, la Communauté européenne et ses Etats membres ont cherché à promouvoir et à renforcer le processus de négociation centraméricain partout dans la région. Ils accueillent également avec satisfaction l'initiative prise en faveur de la coopération régionale en Amérique centrale, y compris l'association pour la démocratie et le développement, auquel la Communauté européenne et ses Etats membres participent.

Encouragés par les progrès accomplis sur le plan politique, la Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissent qu'une volonté renouvelée et une aide soutenue sont nécessaires. Ils réaffirment donc leur intention d'intensifier le dialogue et de consolider le processus de San José afin de favoriser la stabilité politique et le développement économique dans la région.

M. OSVALD (Suède) (interprétation de l'anglais) : L'année 1992 a été marquée par des événements encourageants en Amérique centrale. Il y a moins de 10 ans, l'Amérique centrale se trouvait prise dans la rivalité des superpuissances. Les conflits qui avaient des causes internes étaient néanmoins vus par certains, à tort selon nous, dans le contexte des intérêts stratégiques mondiaux. Le besoin fondamental d'autodétermination et de justice sociale et économique des peuples d'Amérique centrale était méconnu.

Depuis la fin de la guerre froide, des perspectives nouvelles s'ouvrent pour l'Amérique centrale. L'exercice du pouvoir par quelques-uns cède le pas à la démocratie. On reconnaît de plus en plus que le respect des droits de l'homme doit être l'une des pierres angulaires des nouvelles sociétés modernes qui naissent dans la région.

M. Osvald (Suède)

Cependant, et plus important encore peut-être, l'horizon n'étant plus assombri par le conflit Est-Ouest, les véritables problèmes de l'Amérique centrale peuvent enfin être abordés concrètement. Les efforts que font les pays de la région pour éliminer la pauvreté, les injustices sociales et économiques, les structures non démocratiques et les structures politiques dépassées, qui ont toujours été à la racine des conflits, doivent se poursuivre sans relâche.

La Suède applaudit aux initiatives favorables à la coopération régionale en Amérique centrale, toutes aussi importantes pour la stabilité régionale, la démocratie et la justice sociale. Une coopération régionale élargie permettra d'utiliser au mieux les ressources matérielles et humaines dans la région et renforcera la position de celle-ci dans la coopération internationale. La démilitarisation facilitera les investissements sociaux et économiques afin d'assurer un développement durable. Les programmes de réforme économique contribueront à jeter les bases de la croissance et du bien-être social. Une prise de conscience accrue en matière de protection de l'environnement profitera aux générations présentes et futures. Les programmes de rapatriement des réfugiés favorisent la stabilité et le respect de la dignité de l'homme.

L'établissement de relations diplomatiques entre le Guatemala et Belize contribue certainement à normaliser mais également à renforcer la coopération régionale.

L'acceptation par El Salvador et le Honduras de l'arrêt rendu récemment par la Cour internationale de Justice sur le différend frontalier entre les deux pays est un autre exemple de l'évolution favorable de la situation dans la région.

M. Osvald (Suède)

Nous appuyons sans réserve les activités de l'Organisation des Nations Unies en Amérique centrale. L'engagement de la communauté internationale est d'une importance cruciale pour la région.

Depuis plus de 10 ans la Suède participe à des programmes de coopération pour le développement avec les pays d'Amérique centrale. Ces programmes se montent actuellement à près de 115 millions de dollars par an. Ils comprennent des accords bilatéraux et l'appui aux engagements pris par l'Organisation des Nations Unies, les institutions régionales et les organisations non gouvernementales.

Les mécanismes uniques mis en place par le biais du concept de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale est un bon exemple des avantages et des résultats qui découlent d'une coopération régionale réunissant une vaste gamme de participants et appuyée internationalement. La Suède appuie la prorogation récemment convenue du mandat de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale jusqu'en avril 1994 et souligne que des mesures décisives doivent être prises afin de permettre le transfert graduel des responsabilités du Haut Commissariat des Nations Unies pour la réfugiés au Programme des Nations Unies pour le développement.

En liant ses programmes aux politiques de développement nationales et régionales des pays d'Amérique centrale, la Suède espère contribuer au renforcement de la paix, de la démocratie et des économies de ces pays ainsi qu'au développement durable. Nous croyons judicieux d'appuyer les efforts que font les pays d'Amérique centrale pour honorer les engagements pris à Rio à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que ceux contractés aux termes des conventions des droits de l'homme.

La signature, au Mexique le 16 janvier 1992, de l'Accord de paix entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) est pour nous une source de grande satisfaction. Dès le début, la Suède a suivi de près le déroulement du processus de paix en El Salvador. Elle l'a appuyé politiquement et financièrement.

Grâce aux efforts constructifs des parties, du Secrétaire général, de la Colombie, du Mexique, de l'Espagne et du Venezuela - les "amis du Secrétaire général, comme on les appelle - et récemment de la Mission d'observation des

M. Osvald (Suède)

Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), le processus de paix a enregistré des progrès sensibles et encourageants.

L'Accord de paix salvadorien est un ensemble complexe. Les parties se sont engagées, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à prendre des mesures réciproques équilibrées pour jeter les bases de la réconciliation nationale et créer une société nouvelle, juste et démocratique. Le Gouvernement salvadorien et le FMLN ne doivent rien négliger pour mettre pleinement en oeuvre l'Accord.

La Suède se félicite que les parties aient réussi, grâce à la participation active de l'ONU, à se mettre d'accord au début de l'automne sur les phases en cours du processus de paix. Nous saluons l'esprit constructif et la coopération authentique dont ont fait preuve les deux parties pour surmonter les difficultés.

Le point culminant de cette phase du processus de paix sera atteint lors de la cessation officielle du conflit armé le 15 décembre. La Suède dépêchera une délégation spéciale en El Salvador pour participer à la célébration officielle de cet important événement.

La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) est un exemple encourageant d'un nouveau type d'opération de maintien de la paix dans laquelle les tâches militaires traditionnelles font partie intégrante des mesures de consolidation de la paix après conflit. L'ONUSAL a joué un rôle crucial dans l'application de l'Accord de paix, notamment en matière de démobilisation, de contrôle des droits de l'homme et d'entraînement de la force de police civile. La Suède a participé à l'ONUSAL en fournissant aussi bien des observateurs militaires que du personnel de la police civile.

La Suède continuera à suivre l'évolution de la situation en El Salvador. Elle espère que tous les pays qui ont des intérêts et de l'influence en Amérique centrale feront de leur mieux pour promouvoir la paix. La guerre civile prolongée au Guatemala doit prendre fin. Le Gouvernement suédois regrette l'impasse où se trouvent les négociations entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). Nous engageons les parties à poursuivre les négociations en toute bonne foi pour arriver dès que possible à un règlement juste et durable. La communauté internationale et l'ONU devraient être prêtes à la demande des parties à jouer un rôle accru dans le processus de paix au Guatemala.

M. Osvald (Suède)

La situation des droits de l'homme au Guatemala reste une source de grave préoccupation. Il incombe au Gouvernement guatémaltèque d'encourager le respect des droits de l'homme, d'empêcher la violence et de prendre les mesures qui s'imposent contre ceux qui violent les droits de l'homme. L'un des meilleurs moyens de renforcer la confiance dans le processus de paix serait de conclure rapidement un accord sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Rigoberta Menchu, du Guatemala, importante militante dans la cause des droits des populations autochtones et des droits de l'homme, s'est vu décerner le prix Nobel de la paix. Cette récompense est un hommage rendu à toutes les femmes et à tous les hommes qui luttent pacifiquement contre la répression et pour la dignité humaine. Nous sommes convaincus que le prix Nobel de la paix non seulement attirera l'attention de la communauté internationale sur la situation au Guatemala, mais aidera à progresser vers la paix.

L'accord conclu récemment entre le Gouvernement guatémaltèque et les représentants des réfugiés concernant le retour de ces derniers dans leur patrie est un jalon important. Les parties et l'ONU ont contribué positivement à cet accord dans le cadre de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale. Le Gouvernement suédois est prêt à contribuer à l'exécution de cet accord et attend de toutes les parties en cause qu'elles en respectent l'esprit et la lettre.

Le Gouvernement suédois juge encourageant le fait que le peuple et le Gouvernement nicaraguayens ont choisi la voie de la réconciliation nationale. La démocratie s'installe et les droits de l'homme sont chaque jour davantage respectés.

Il est fondamental pour l'avenir du Nicaragua que la reprise économique se poursuive. Le succès du programme gouvernemental pour la stabilisation est crucial à cet égard, comme on a d'ailleurs pu le voir à la réunion des donateurs tenue à Managua la semaine dernière.

La Suède a décidé de modifier certaines de ses allocations aux programmes d'aide au développement pour le Nicaragua, afin d'adapter son aide avec souplesse à la situation économique difficile du pays. Nous prions instamment les autres pays d'aider le Nicaragua pour éviter toute nouvelle perturbation de la fragile économie nicaraguayenne. Nous prenons acte de la décision prise

M. Osvald (Suède)

par les Etats-Unis, que vient juste de mentionner le représentant de ce pays, de débloquer 54 millions de dollars en fonds d'appui économique pour le Nicaragua.

Dans l'ensemble, nous avons tout lieu de nous montrer optimiste en ce qui concerne la situation en Amérique centrale. Toutefois, les conflits ne sont pas tous réglés et le processus de modernisation en Amérique centrale ne fait que commencer. Les efforts que font conjointement les pays de la région pour promouvoir la paix, la justice, le développement et la démocratie sont autant de preuves tangibles du nouveau climat de coopération et de réconciliation qui règne en Amérique centrale. Il est du devoir - mais aussi de l'intérêt - du reste de la communauté internationale d'appuyer ce sérieux effort.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le processus de paix en El Salvador revêt une signification particulière pour l'ONU. La coordination de ses opérations en El Salvador avec les initiatives de pays ayant la même opinion a montré qu'il était possible de combiner efficacement maintien et rétablissement de la paix et servira de modèle à l'avenir.

L'Accord de paix conclu en janvier est le point culminant des efforts complexes faits par l'Organisation des Nations Unies et au plan régional, et aussi la profonde expression de la volonté politique des parties concernées. Le peuple salvadorien est maintenant sur le point de montrer à la communauté internationale si la notion de consolidation de la paix est viable. Qu'il me soit permis d'énumérer les raisons pour lesquelles les efforts salvadoriens méritent une attention toute particulière de la communauté internationale.

M. Hatano (Japon)

Tout d'abord, le Conseil de sécurité a récemment transmis un message aux parties en El Salvador, les priant instamment de respecter et d'appliquer les engagements qu'elles ont pris au titre de l'Accord de paix et de réagir favorablement aux efforts que fait le Secrétaire général pour trouver une solution aux questions en suspens. En tant que membre du Conseil, le Japon est certain que ce message est celui de tous les Membres de l'ONU. Le Japon est certain que les parties reconnaîtront que le respect d'un calendrier précis est essentiel et qu'elles surmonteront pacifiquement les dernières difficultés. La récente évolution des événements en El Salvador nous donne des raisons d'être optimistes.

Ensuite, il est important que la communauté internationale comprenne bien la nature complexe des efforts qu'exige la consolidation de la paix en El Salvador. Dans ce contexte, et reconnaissant les besoins du peuple salvadorien alors qu'il s'efforce de surmonter ses problèmes économiques et sociaux, le Japon offre actuellement différents types de coopération à moyen et long terme, y compris des prêts en yen, des dons généraux d'assistance et une coopération technique en plus du programme d'assistance d'urgence qui a été mis sur pied pour satisfaire les besoins immédiats. Nous espérons que cette assistance contribuera, à son tour, à encourager le processus de paix et à assurer son irréversibilité.

Enfin, un des objectifs des activités de l'Organisation des Nations Unies en El Salvador est de consolider la stabilité régionale. A cet égard, je voudrais exprimer ma satisfaction au El Salvador et au Honduras de s'être employés à exécuter le jugement de la Cour internationale de Justice en date du 11 septembre 1992. Leurs efforts conjoints devraient être encouragés afin de faire en sorte que l'application du jugement ne déstabilise aucunement le processus de paix en El Salvador.

Alors que nous nous dirigeons vers une véritable consolidation de la paix, non seulement en El Salvador mais dans toute l'Amérique centrale, il convient de souligner deux choses.

D'abord, les progrès réalisés dans le processus de paix, ont changé la nature du problème des réfugiés. Il importe maintenant d'encourager les réfugiés et les personnes déplacées à regagner leurs foyers, dans la sécurité

M. Hatano (Japon)

et la dignité, et de s'attaquer aux conditions qui pourraient faire obstacle à ce processus. Reconnaissant que le redressement de l'infrastructure dans leur pays est d'une importance vitale, le Japon a offert la coopération indispensable à cette fin. Le rôle renforcé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pourrait être utile aux travaux de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale.

Deuxièmement, les pays de la région qui se sont engagés activement dans le processus de paix doivent être salués. La démarche prospective adoptée au Sommet de Managua en juin nous porte à croire que d'autres mesures destinées à consolider la paix seront prises. La coopération intrarégionale devrait être encouragée dans différents contextes pour qu'elle contribue à renforcer la paix et la stabilité en El Salvador et au-delà. L'association pour la démocratie et le développement en Amérique centrale, qui appuie les efforts déployés dans ce sens par les pays d'Amérique centrale, s'est réunie en troisième séance plénière en octobre dans la ville de San Salvador. Le succès de la réunion symbolise le progrès du processus de paix dans toute la région. Le Japon continue d'appuyer les initiatives prises par les pays d'Amérique centrale.

Pour toutes les raisons que je viens d'énoncer, les efforts des différentes institutions de l'ONU sont d'une importance cruciale. Il est essentiel que tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité suivent très attentivement ces activités en gardant à l'esprit le concept d'édification de la paix dans son sens le plus novateur. Il est tout aussi indispensable d'appuyer encore davantage le Secrétaire général, lequel a joué un rôle important dans la restauration de la paix et de la stabilité en Amérique centrale. Nous espérons que cette expérience encouragera l'ONU à déployer d'autres efforts visant à combiner les missions de maintien de la paix, d'édification de la paix et de consolidation de la paix dans d'autres parties du monde. Le Japon compte parmi les nombreux pays qui ont hâte de voir s'étendre le rôle de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix internationale.

M. LOZINSKIY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :
Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des changements importants se sont produits en Amérique centrale tendant à l'élimination des foyers

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

d'instabilité et de tension internationale. Il se confirme en pratique que les problèmes auxquels fait face l'Amérique centrale ne peuvent et ne doivent être résolus que par des moyens pacifiques, à la table des négociations.

La Fédération de Russie, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, envisage avec un profond sens des responsabilités la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales en Amérique centrale et est prête à continuer d'agir constructivement avec les Etats de cette région sur les plans bilatéral et multilatéral afin d'aider à résoudre leurs problèmes et promouvoir leurs efforts pour arriver à une normalisation complète de la situation dans la région. Nous considérons que l'octroi récent à la Russie du statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA) comme une reconnaissance de notre potentiel dans ce domaine.

La Fédération de Russie se félicite du succès du processus de règlement pacifique en El Salvador. Grâce aux efforts déployés par l'ONU et son Secrétaire général et grâce aussi à l'aide active de tous les Etats intéressés au règlement, il a été possible de voir le processus de paix arriver à sa conclusion logique, c'est-à-dire à la réconciliation nationale, qui sera marquée par une cérémonie officielle le 15 décembre de cette année.

La Russie, qui s'est toujours efforcée de contribuer au règlement politique du conflit salvadorien, est décidée à continuer d'apporter tout l'appui nécessaire à l'action du Secrétaire général et de son représentant spécial, ainsi que de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL). Nous sommes prêts à collaborer constructivement avec tous les Etats concernés, le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN). Nous estimons que notre tâche est d'encourager par tous les moyens possibles les parties salvadoriennes à respecter consciencieusement leurs obligations pour arriver à un règlement, d'assurer, sur la base du respect des droits de l'homme, l'irréversibilité des changements démocratiques qui se produisent et de promouvoir le relèvement de l'économie du pays.

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

Nous espérons que l'amélioration générale de la situation en Amérique centrale aura des effets favorables sur la situation au Guatemala. Nous appuyons les efforts du Gouvernement du Guatemala et de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque en vue d'en arriver à une réconciliation nationale, et nous saluons le rôle qu'a joué le gouvernement Serrano en créant les conditions nécessaires pour parvenir à cet objectif. Nous espérons que les résultats positifs auxquels on est parvenu avec l'assistance des Nations Unies sur un règlement politique, tout d'abord au Nicaragua puis maintenant en El Salvador, inciteront les Guatémaltèques aussi à rechercher plus activement des solutions ouvrant la voie à un processus de paix.

La Russie salue le rôle actif qu'ont joué les Etats d'Amérique latine dans les efforts en vue d'aboutir au désarmement, ainsi que leurs initiatives en matière de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements et des effectifs militaires.

La Russie, de son côté, est prête à étudier la possibilité de partager avec les pays d'Amérique latine sa propre expérience dans le domaine du désarmement dans le cadre, notamment, de la Commission pour la sécurité en Amérique centrale. Nous espérons que notre expérience dans des domaines tels que la limitation des activités militaires, la création d'un régime de transparence dans les affaires militaires, l'adoption de mesures de confiance et la réalisation d'accords sur la réduction des forces armées et des armements pourra se révéler très utile - compte tenu, bien entendu, des particularités locales - dans l'examen d'un système de sécurité collective lors des négociations entre les Etats de la région.

Nous pensons que la création d'un tel système et la stimulation du processus d'intégration, d'abord dans le secteur économique, accéléreront les progrès en Amérique centrale vers la structuration concrète d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

A notre avis, on a déjà établi de bonnes bases pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Amérique centrale et la création de conditions propices à la solution des problèmes socio-économiques urgents. Il incombe aux Nations Unies de faire tout en leur pouvoir pour rendre dynamique et irréversible le processus d'un règlement complet et final des problèmes de la région.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qu'a faite le représentant du Royaume-Uni au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Au cours des 12 derniers mois, la situation en Amérique centrale s'est améliorée dans l'ensemble et l'Espagne s'en réjouit. Comme l'indique le titre même du point de l'ordre du jour à l'examen, les menaces contre la paix et la sécurité internationales sont maintenant choses du passé, et des progrès s'affirment dans la structuration de l'Amérique centrale en une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Même si nous nous réjouissons de cette évolution, elle ne doit pas nous faire sous-estimer les problèmes futurs. A notre avis, pour éliminer de façon définitive les principaux obstacles et pour que règnent la paix, la liberté, la démocratie et le développement, il est nécessaire de formuler un cadre de référence général permettant de faire correspondre l'appui de la communauté internationale aux efforts des pays d'Amérique centrale pour s'affirmer collectivement et parfaire leurs démocraties.

Nous pensons que l'Amérique centrale devrait faire l'objet d'une attention prioritaire de la part de la communauté internationale pour tout ce qui a trait à l'assistance pour une reconstruction économique et sociale en vue d'établir des bases stables sur lesquelles les peuples et les gouvernements de l'Amérique centrale pourront construire un avenir de paix et de stabilité durables.

L'Amérique centrale ne doit pas craindre que la communauté internationale l'oublie lorsque l'on aura supprimé dans cette région les menaces contre la paix et la sécurité internationales. Ce serait injuste pour les Centraméricains et inconséquent de la part de la communauté internationale qui, par la voix du Secrétaire général, a reconnu l'importance vitale des mesures de rétablissement et de consolidation de la paix après les crises.

Pour ce qui est de la situation en El Salvador, l'Espagne, qui est fière de faire partie, avec la Colombie, le Mexique et le Venezuela, du groupe des amis du Secrétaire général, se réjouit à la perspective de voir, le 15 décembre prochain, le peuple salvadorien mettre officiellement fin au conflit armé qui a causé tant de pertes en vies humaines et tant de souffrances dans ce pays d'Amérique centrale pendant plus de 12 ans. Il s'agira d'une date

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

véritablement historique pour El Salvador et pour nous tous : nous avons le plaisir de féliciter à nouveau le peuple d'El Salvador, son gouvernement, son président, le commandement du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) et toutes les autres forces politiques et sociales qui ont rendu possible la paix.

Consciente des difficultés qui pourront surgir à ce nouveau stade du processus de paix, l'Espagne réaffirme sa volonté ferme et son engagement de continuer d'appuyer les efforts du Secrétaire général jusqu'à l'application pleine et entière de l'Accord de paix pour El Salvador, signé le 16 janvier 1992 à Chapultepec.

En ce qui concerne la situation au Guatemala, mon gouvernement partage la préoccupation que le Secrétaire général a exprimée dans son récent rapport à l'Assemblée générale sur le déroulement peu satisfaisant du processus de négociation en cours dans ce pays. Nous accordons une grande importance à la poursuite des pourparlers entre le Gouvernement du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, qui ont eu lieu sous les auspices de la Commission nationale de réconciliation et auxquels participait le Représentant du Secrétaire général de l'ONU.

Dans les circonstances actuelles, nous demandons instamment aux deux parties d'activer le processus de négociation et de progresser sans tarder vers l'adoption de compromis sur toutes les questions visées dans l'Accord de Mexico, en particulier la signature d'un accord global sur les droits de l'homme, afin de parvenir, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, à la réconciliation nationale et à une paix ferme et durable dans le respect intégral des droits de l'homme de tous les Guatémaltèques.

Je voudrais également parler de la situation au Nicaragua et dire que mon gouvernement n'oublie pas les problèmes auxquels est confronté ce pays depuis l'avènement de la paix.

M. Yañez Barnuevo (Espagne)

Nous lançons un appel à toutes les force politiques et sociales nicaraguayennes pour qu'elles fassent preuve de modération et de sens des responsabilités et nous appuyons les efforts que fait le Gouvernement nicaraguayen pour renforcer la paix; nous sommes prêts, par ailleurs, avec les autres pays donateurs et l'ensemble de la communauté internationale à apporter notre aide au développement économique et social de ce pays, convaincus que sans progrès économique et sans justice sociale les conditions nécessaires à la stabilité et à la paix ne pourront exister.

Nous ne pouvons passer sous silence l'un des événements les plus marquants survenus dans la région au cours de cette année : le règlement du litige frontalier entre El Salvador et le Honduras, à la suite de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice et accepté par les deux parties. Nous estimons qu'il s'agit là d'un progrès important pour la stabilité de la région et nous félicitons les Gouvernements et les peuples de ces deux pays, qui ont donné au monde un véritable exemple.

Alors que se multiplient les foyers de violence et que de nombreux conflits régionaux se poursuivent dans diverses régions de la planète, l'Amérique centrale peut s'enorgueillir d'offrir l'un des exemples les plus marquants de succès dans le règlement des conflits - de divers conflits - grâce à la ferme volonté de ses gouvernements et à l'étroite collaboration qui existe entre les activités de maintien et d'établissement de la paix de l'Organisation des Nations Unies déployées avec une persévérance et une habilité louables par son Secrétaire général - tant l'ancien Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, que l'actuel, M. Boutros Boutros-Ghali - ses collaborateurs et son Représentant spécial.

Je voudrais saluer le succès remporté par le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), qui lui a permis de mettre fin à son mandat en janvier 1992, événement rare dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), pour sa part, remplit en El Salvador une tâche d'importance capitale sans laquelle il aurait été impossible de mener à bien le processus de paix. Nous rendons ici hommage à tout le personnel civil, militaire et policier qui accomplit un travail extraordinaire à cet égard.

M. Yañez Barnuevo (Espagne)

Je tiens à rappeler que les 21 chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Madrid les 23 et 24 juillet dernier, à l'occasion du deuxième Sommet ibéro-américain, ont exprimé

"l'espoir que la politique de dialogue, de concertation et de réconciliation dans toute l'Amérique centrale se poursuivra afin de faire de cette zone de conflits une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, dans le strict respect des droits de l'homme."

Les hauts dignitaires réunis à Madrid ont également lancé un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle appuie fermement la réalisation de ces objectifs, notant que le maintien de la paix dans la région ne devait pas être compromis par l'absence d'aide économique et financière appropriée.

Par conséquent, je voudrais confirmer que le Gouvernement espagnol s'est fermement engagé à continuer de collaborer dans toute la mesure du possible au développement de l'Amérique centrale. L'Espagne estime en effet qu'il ne convient pas d'abandonner maintenant une région dont les peuples et les gouvernements se sont fermement engagés à consolider la paix et la stabilité ou de lui refuser les moyens propres à assurer un avenir de progrès et de coexistence pacifique.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des Trois, composé des Gouvernements colombien, vénézuélien et mexicain sur un sujet d'importance capitale pour notre région.

Au cours des 12 derniers mois, l'Amérique centrale a connu une évolution vers la consolidation dans la région de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement, ce qui représentait depuis toujours les aspirations légitimes de sa population. Les Centraméricains ont donné la preuve irréfutable de leur volonté de surmonter des décennies de violence, d'instabilité et de carences. En Amérique centrale, la paix est devenue une occasion à saisir et un défi à relever pour parvenir à une coexistence harmonieuse dans la prospérité. C'est à la communauté des nations qu'il revient de faire en sorte que les espoirs actuels deviennent la réalité quotidienne de cette région soeur.

M. Montaña (Mexique)

La signature à Mexico le 16 janvier 1992 des Accords de Chapultepec a été un triomphe pour le peuple salvadorien et a mis un terme au conflit sanglant qui pendant plus de 10 ans avait anéanti ses possibilités de vivre dans le bien-être et la justice. La négociation de l'Accord de paix a exigé des parties au conflit un effort considérable pour surmonter leurs profonds antagonismes et leur méfiance. Il a été manifeste, cependant, que la volonté du peuple salvadorien d'abandonner l'incertitude et la violence a été la force principale qui a fait progresser les négociations. Le Gouvernement de ce pays et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont répondu avec sagesse aux exigences du peuple et se préparent aujourd'hui à vivre ensemble en harmonie dans la démocratie et le respect mutuel.

Les Salvadoriens méritent cette paix tant attendue. L'application des accords a fait naître de nouveaux défis. Cependant, il est évident que le processus est irréversible : la paix a été obtenue. La difficulté consiste maintenant à édifier sur la base des accords une société productive, libre, juste et respectueuse de la dignité de l'homme. L'effort destructeur du passé doit maintenant devenir un effort créateur mis au service de la reconstruction. Les accords ne sont qu'une première victoire vers le progrès. La guerre aujourd'hui doit être livrée contre la pauvreté et la marginalisation, l'intolérance et le dogmatisme, la violence et l'injustice.

Le triomphe du peuple salvadorien est également celui de la région et du monde.

Le conflit dans ce pays a provoqué l'instabilité et l'incertitude, qui se sont étendues à toute la région et qui ont fait obstacle à la volonté collective d'instaurer le bien-être et la justice. A partir du 15 décembre, l'occasion se présentera à nouveau pour les pays de la région d'unir leurs capacités et leurs talents en vue de donner une impulsion au progrès économique et social. L'industrie, le commerce et la culture de la région peuvent aujourd'hui être activement encouragés et profiter à toute l'Amérique centrale. Les possibilités de concertation conjointe avec d'autres pays ou groupes de pays se multiplient également et offrent d'autres occasions de progresser.

De même, le triomphe de la paix en El Salvador a une portée universelle. Au moment où les conflits régionaux semblent se multiplier à l'infini, la

M. Montaña (Mexique)

négociation de la paix salvadorienne, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, peut servir d'exemple pour le règlement d'autres conflits. C'est pourquoi il convient d'y réfléchir très attentivement.

Il convient de signaler que la paix est avant tout le résultat de la volonté du peuple salvadorien. C'est lui qui a élevé la voix contre les armes et en faveur de la raison. C'est en son nom que les parties ont négocié, et c'est lui qui les a encouragées à rechercher les compromis qui ont mis fin à la violence.

Chapultepec, au Mexique, a également été le point culminant des efforts diplomatiques qui ont été faits au plan régional et qui ont renforcé la volonté des dirigeants de la région centraméricaine. Ce cadre a permis de réaffirmer les principes de la non-ingérence, de l'autodétermination, du règlement pacifique des différends et de la coopération en faveur de la paix et du développement. A tout moment on a cherché à garantir l'intégrité souveraine et l'indépendance politique des Etats de la région. Cela a été essentiel pour parvenir à des engagements qui, il y a quelques mois encore, semblaient plus relever de la fiction que de la réalité politique.

M. Montaña (Mexique)

L'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de son mandat et conformément aux buts et principes de sa Charte, a également joué un rôle de premier plan. Nous rendons aujourd'hui un hommage mérité à M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, par son autorité et sa contribution personnelle, a donné un élan aux négociations et aidé à franchir des obstacles qui paraissaient insurmontables. Le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a maintenu et continué de défendre les objectifs de la coexistence internationale. Ces derniers mois, qui ont été essentiels au renforcement du processus, M. Boutros Boutros-Ghali a agi avec fermeté, compréhension et autorité et a montré qu'il était un véritable ami de la région et un partisan convaincu de la paix.

L'activité des Nations Unies se poursuit avec la présence de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), qui y accomplit son mandat. Nous voulons saluer les participants à l'ONUSAL, qui contribuent de façon désintéressée aux efforts de la société salvadorienne pour consolider la paix, la réconciliation, le développement et la justice. Le Mexique s'enorgueillit de ce que sa première participation à une opération de maintien de la paix se fasse justement à l'ONUSAL, en stricte conformité avec son engagement indéfectible envers la paix dans la région.

Les Présidents de Colombie, d'Espagne, du Venezuela et du Mexique ont ainsi participé étroitement à l'édification de la paix salvadorienne. Le Groupe des amis du Secrétaire général, avec le Gouvernement des Etats-Unis, a été un mécanisme efficace qui nous a permis de collaborer au processus de négociation. Aujourd'hui, nous restons fermement disposés à contribuer à la consolidation de la paix et à la prospérité du peuple salvadorien. Au nom du Groupe des Trois, nous voulons également rendre un vibrant hommage aux efforts énergiques et constants du Président Alfredo Cristiani et au commandement du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) qui ont assumé cette tâche difficile avec un degré élevé de responsabilité.

S'il est vrai que nous avons avancé considérablement vers une paix ferme et durable en Amérique centrale, il n'en demeure pas moins que la région exige maintenant un nouvel élan pour consolider ses objectifs de développement économique et social. La communauté internationale ne peut ni ne doit maintenant détourner son attention et considérer que la stabilité acquise signifie qu'il n'y a plus de problèmes. Nous ne devons pas oublier que les problèmes de la région découlent du manque de ressources et du retard

M. Montaña (Mexique)

économique ainsi que des principaux problèmes du développement, et que tant qu'ils ne seront pas résolus, la paix restera précaire.

L'Amérique centrale, à partir d'aujourd'hui, peut être un lieu propice pour faire progresser la consolidation de la paix après les conflits. Comme l'a fait judicieusement remarquer le Secrétaire général dans "Agenda pour la paix", une fois que les efforts de paix ont abouti

"... il faut, pour asseoir la paix ainsi recouvrée sur des bases durables, que l'on s'attaque résolument, en coopération, aux causes économiques, sociales, culturelles et humanitaires du problème." (A/47/277, par. 57)

Le Groupe des Trois a présenté des modèles de coopération régionale en vue d'aider au développement de l'Amérique centrale. Nous avons progressé dans la consolidation de programmes de coopération souples et expéditifs dans des domaines aussi variés que les communications, les transports et l'énergie. En même temps, nous encourageons l'intégration régionale, étant entendu qu'une Amérique centrale plus prospère contribuera de façon significative au bien-être de toute la région. C'est dans ce même esprit que mon gouvernement a souscrit en août dernier à un accord-cadre de coopération économique avec le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, accord qui asseoit les bases d'un futur accord de libre-échange entre le Mexique et ces pays. Parmi les objectifs de l'accord-cadre figurent l'adoption de mesures propres à encourager le développement durable et le commerce d'exportation des pays d'Amérique centrale.

Aujourd'hui, je peux réaffirmer la volonté du Groupe des Trois de poursuivre la collaboration avec les pays frères d'Amérique centrale au bénéfice de toute la région.

Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à la présente session de l'Assemblée générale en ce qui concerne la question nous intéressant, les parties au conflit au Guatemala ont respecté l'engagement pris en 1991, à Mexico, de ne pas abandonner le processus de négociation, malgré des divergences notables. Néanmoins, il est manifeste que nous devons encourager le processus et renforcer nos efforts afin que, dans un court délai, une paix stable et durable puisse également régner au Guatemala. Le Groupe des Trois, qui est composé de la Colombie, du Venezuela et du Mexique, continuera d'apporter son appui indéfectible aux parties pour les aider à atteindre ce noble et urgent objectif.

M. Montaña (Mexique)

L'Amérique centrale se trouve aujourd'hui à un carrefour historique. Après des dizaines d'années de violence et d'instabilité, elle se prépare maintenant à vivre dans la paix et le bien-être. La population d'Amérique centrale a montré à la communauté internationale sa volonté inébranlable de mettre fin aux conflits qui l'ont divisée. Il convient maintenant de faire en sorte que la paix soit soutenue par le développement économique et social. Dans cette entreprise, l'Amérique centrale doit pouvoir compter sur l'appui résolu et le soutien de la communauté des nations, notamment des plus nanties.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point. Je voudrais rappeler aux membres qu'une décision sur le projet de résolution A/47/L.34 sera prise à une date ultérieure, qui sera annoncée dans le Journal.

POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

CELEBRATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1995

- a) RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/48)
- b) PROJET DE DECISION (A/47/48, sect. IV)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite le Rapporteur du Comité préparatoire pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies à présenter le rapport du Comité (A/47/48).

Mme MATHURIN MAIR (Jamaïque), Rapporteur du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport (A/47/48) du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies que nous célébrerons en 1995. Les Etats membres se souviendront qu'à la 76e séance plénière de sa quarante-quatrième session, en décembre 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de quarante-sixième session. Par la suite, à sa 84e séance plénière, l'Assemblée générale a adopté la décision 46/472, par laquelle elle a décidé de créer un comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les Etats Membres, et de charger le Comité préparatoire d'examiner et de lui présenter à sa quarante-septième session des propositions concernant des activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Mathurin Mair

Le Comité préparatoire a tenu sa 1re séance le 22 octobre 1992, a élu les membres de son bureau, a entendu les déclarations de représentants d'Etats Membres et a commencé à organiser ses travaux. Il était saisi d'un document relatif à la célébration des précédents anniversaires de l'Organisation.

M. Richard Butler, de l'Australie, a été élu Président du bureau par acclamation. Ont également été élus par acclamation : M. Juan Somavia, du Chili, M. Razali Ismaïl, de la Malaisie, M. Salim Bin Mohammed Al-Khussaiby, de l'Oman et M. Zbiogniew Wlosowicz, de la Pologne, Vice-Présidents. J'ai été élue Rapporteur.

A cette occasion, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'opérer des réformes au sein de l'Organisation à l'occasion du cinquantième anniversaire et a mis en évidence le rôle vital que le public, les médias, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales ont à jouer dans la célébration de cet anniversaire. Dans les déclarations qu'ils ont prononcées ultérieurement, les représentants ont appuyé les recommandations du Secrétaire général et ont marqué la grande importance que les Etats Membres attachent à l'événement du cinquantième anniversaire.

A la 2e séance du Comité préparatoire, qui a eu lieu le 30 novembre, les autres membres du bureau ont été élus. A cette séance, le Comité a également examiné les programmes, activités et autres questions relatives au cinquantième anniversaire et à l'organisation de son programme de travail.

Le Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur la célébration du cinquantième anniversaire qui contenait un compte rendu de la 1re séance, décrivait les initiatives prises en vue du cinquantième anniversaire et soulevait diverses questions relatives à cette célébration.

Les autres membres du bureau qui ont alors été élus étaient M. Legwaila Joseph Legwaila, du Botswana, M. Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud, de la Mauritanie et M. Wilhelm Breitenstein, de la Finlande, Vice-Présidents.

En passant en revue les programmes et activités relatifs à la célébration du cinquantième anniversaire, le Comité préparatoire a décidé qu'outre les recommandations figurant dans la note du Secrétariat, il examinerait d'autres recommandations à des séances ultérieures.

Des déclarations ont été prononcées par les représentants des Etats Membres suivants : Algérie, Autriche, Chypre, Costa Rica, Egypte, Finlande,

Mme Mathurin Mair

France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Mauritanie, Niger, Oman, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Togo, Tunisie et Venezuela.

A l'issue du débat de fond, le Président du Comité a constaté que les participants avaient mis l'accent sur l'importance des travaux du Comité dans le processus de restructuration de l'Organisation des Nations Unies. En outre, la diversité des programmes et activités proposés permettrait au Comité de choisir ceux qui seraient le plus à même de contribuer à la réalisation des objectifs de l'anniversaire. On a pensé que la création de comités nationaux aiderait également à atteindre ces objectifs. Le Président a conclu en recommandant que le Comité prenne acte de la note du Secrétariat et il en a été ainsi décidé.

Afin de permettre au Comité préparatoire de faire face aux exigences de son programme de travail pour 1993, le Président, en consultation avec le Secrétariat, a présenté un projet de décision qui figure au paragraphe 14 du rapport (A/47/48) soumis au Comité. Ce projet de décision a été ultérieurement adopté sans vote.

Le Président a déclaré que, si l'Assemblée générale adoptait ce projet de décision, on prévoyait la tenue de 12 réunions du Comité préparatoire à New York au cours de l'année 1993. Le calendrier de ces réunions serait établi en consultation avec le Bureau des services de conférence afin d'assurer que les services nécessaires puissent être absorbés par la capacité existante. L'adoption de ce projet de décision ne devrait donc pas avoir d'incidences sur le budget-programme.

Le Président a en outre déclaré que, lorsque l'Assemblée, à sa quarante-septième session, aurait approuvé le rapport du Comité préparatoire, il établirait, en consultation avec le bureau, un programme de travail pour 1993 et le ferait distribuer.

En conclusion, le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision examiné par le Comité préparatoire à sa 2e séance, le 30 novembre 1992, qui est libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

Prenant note des travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire en 1992,

Décide que le Comité préparatoire doit poursuivre ses travaux et en rendra compte à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

M. BUTLER (Australie), Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer au nom du Comité préparatoire notre reconnaissance au Rapporteur, la Représentante permanente de la Jamaïque, pour le rapport qu'elle vient de présenter à l'Assemblée.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à mes collègues du bureau du Comité préparatoire pour le travail qu'ils ont accompli et pour le soutien qu'ils ont apporté au Comité. Je voudrais également souligner le profond intérêt qu'ont déjà montré tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies au stade initial des travaux du Comité préparatoire.

Grâce à la présentation détaillée et claire de notre rapporteur nous en a faite, il n'est pas nécessaire que je m'étende longuement sur le rapport. Je voudrais toutefois relever que la présentation de ce rapport aujourd'hui ouvre une nouvelle phase des travaux du Comité préparatoire. Cela nous permet de commencer maintenant les préparatifs de fond, les travaux et la planification pour 1995.

Au paragraphe 13 du rapport, il est indiqué qu'après la décision qui sera prise aujourd'hui, le Président et les membres du bureau établiront immédiatement un projet de programme de travail pour le distribuer aux membres du Comité afin que nous puissions décider de la façon dont nous mènerons nos travaux en 1993.

M. Butler

A ce propos, je tiens à ce qu'il soit clair qu'au sein du bureau, nous sommes tous d'accord pour dire que notre programme de travail ne doit en rien provoquer de double emploi ni contrecarrer les activités très importantes en cours dans un certain nombre d'autres comités et organes de l'Organisation qui peuvent, eux aussi, jouer un rôle dans ce qui se passera en 1995. Notre objectif sera de formuler notre programme de travail de façon à ce qu'il complémente les autres activités importantes qui se dérouleront dans de nombreux secteurs de l'Organisation en mettant l'accent sur ce que le Secrétaire général a appelé le besoin de réforme et de changement de l'Organisation des Nations Unies.

Je soulignerai également l'observation qu'a faite notre rapporteur en ce qui concerne le projet de décision dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui. Il s'agit d'une simple décision qui, une fois adoptée, nous mettra en mesure de planifier, de prévoir les ressources nécessaires pour que le Comité préparatoire puisse tenir 12 séances au cours de 1993, et je voudrais attirer l'attention sur le fait que, comme indiqué au paragraphe 12 du rapport, ce projet de décision a été examiné par le Secrétariat qui nous a fait savoir qu'il n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme pour 1993.

Dans ces conditions, il ne me reste maintenant qu'à réitérer simplement ma gratitude envers les collègues qui m'ont aidé à rédiger ce rapport, à le recommander à l'attention de l'Assemblée, et à demander que le projet de résolution qu'il contient soit adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision contenu dans la section IV du rapport du Comité.

Je donne la parole au Directeur du Bureau des affaires de l'Assemblée générale.

M. SUKHODREV (Directeur du Bureau des affaires de l'Assemblée générale) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les Membres que, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de décision qui figure dans la section IV du rapport du Comité préparatoire (A/47/48), 12 réunions de ce comité se tiendraient à New York au cours de l'année 1993. Il est entendu que le calendrier de ces réunions serait établi en consultation

M. Sukhodrev

avec le Bureau des services de conférence afin que celui-ci puisse assurer les services nécessaires avec les moyens dont il dispose déjà. Sur cette base, l'adoption du projet de décision n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision contenu dans la section IV du rapport du Comité préparatoire (A/47/48)?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite conclure son examen du point 48 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 35.